

Déclaration de l'examineur

Attestation de télépilote N°

Par la présente, je soussigné (nom, prénom),
examineur RPAS titulaire d'une licence et d'un certificat d'examineur RPAS en cours de validité, déclare que

(nom, prénom du télépilote),
m'a démontré sa connaissance pratique pour l'obtention de l'attestation de télépilote lors de l'examen pratique effectué ce jour.

J'ai également vérifié que le télépilote remplit les conditions visées à l'article 18, §1^{er} de l'arrêté royal du 10 avril 2016 relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotes dans l'espace aérien belge pour la délivrance d'une attestation de télépilote. En conséquence de quoi, j'atteste que le télépilote est à présent autorisé à exercer les privilèges de l'attestation de télépilote conformément aux dispositions en vigueur.

Lieu et date :

Numéro de licence de vol de l'examineur :

Signature :

Déclaration du titulaire de l'attestation de télépilote

J'ai pris connaissance des dispositions de l'arrêté royal du 10 avril 2016 relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotes dans l'espace aérien belge notamment celles relatives aux obligations du télépilote. En particulier, je m'engage à maintenir un relevé détaillé conformément aux dispositions en vigueur de tous les vols que j'effectuerai.

Date :

Nom et prénom du titulaire de l'attestation :

Signature :

Le présent document complété et signé par l'examineur et le titulaire vaut comme attestation de télépilote telle que visée aux articles 15 et suivants l'arrêté royal du 10 avril 2016 relatif à l'utilisation des aéronefs télépilotes dans l'espace aérien belge.